

AIDE FINANCIERE POUR FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil départemental poursuit son action pour lutter contre la désertification médicale auprès des professionnels de santé. Il octroie une aide aux infirmiers diplômés d'Etat s'inscrivant dans la formation d'infirmier en pratique avancée.

Aide de 5 000 € pour la 1ère année de formation et de 10 000 € pour la seconde.

En échange, les infirmiers s'engagent à effectuer leurs stages en priorité dans le département et à s'installer en libéral dans l'Oise pendant au moins 5 ans, leur diplôme obtenu.

<https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/plan-oise-sante/infirmier-en-formation-pratique-avancee>

Conseil départemental de l'Oise:

1 rue Cambry

60024 - Beauvais

<http://www.oise.fr/>